15 avril 2004 A5-0253/11

AMENDEMENT 11

déposé par Klaus-Heiner Lehne, au nom du groupe PPE-DE

Rapport A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

23 bis. demande un examen attentif des réflexions sur la simplification des règles gouvernant la préservation du capital et tient au principe du capital minimal;

Or. de

AM\532623FR.doc PE 344.629/11

FR FR